

**Séance du mardi 05 juillet 2022**  
**Délibération n°2022-84-VM**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 juillet à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation du conseil : 27 juin 2022

**Objet : Construction de la médiathèque pôle services de Soula - Demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation - Bibliothèque - Etudes préalables - Modification de la délibération n°2022-42-VM du 22 mars 2022**

**Étaient présents (19) :**

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1<sup>e</sup> Adjointe au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire.

Mme Marthe BOUDEAU, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, Mme Corinne SIGER, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, M. Emmanuel PRINCE, conseillers municipaux

**Étaient absents mais avaient donné procuration (4) :**

M. Jean-Marie CAREME, 8<sup>e</sup> Adjoint au Maire à Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7<sup>e</sup> Adjointe au Maire  
M. Eliodore TORVIC, Conseiller Municipal à Mme Sandrine PAYET, 5<sup>e</sup> Adjointe au Maire  
M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à M. Martin LABRUNE, Conseiller Municipal  
Mme Rose DANIEL, 9<sup>e</sup> Adjointe au Maire à Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale

**Étaient absents (10) :**

M. Serge BACE, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Mme Yvane CHAND, 3<sup>e</sup> Adjointe au Maire (excusée), M. Jean-Yves THIVER, 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire (excusé), Mme Madly MARGNAN (excusée), Mme Claudette TYNDAL, Mme Suzanne MAZOE, M. David O'REILLY (excusé), Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

VU le rapport n°74/22/VM de Monsieur le Maire

**CONSIDERANT** les conclusions des études Avant Projet Sommaire et Avant Projet Détaillé inhérentes à l'opération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver le coût des études préalables de la médiathèque pôle services de Soula à **230 000€** ;

**ARTICLE 2 :**

D'arrêter le plan de financement des études préalables de la médiathèque pôle services de Soula comme suit :

DGD	36,00%	82 800 €
FEI 2022	18,70%	43 010 €
DETR/DSIL 2022	15,34%	35 282 €
CTG	10%	23 000 €
Commune	19,96%	45 908 €
<b>Total Etudes préalables</b>	<b>100,00%</b>	<b>230 000 €</b>

**ARTICLE 4 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la sollicitation des financements nécessaires en vue des études préalables de la construction de la médiathèque pôle services de Soula

**ARTICLE 5 :**

Le Maire ou son suppléant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 7 juillet 2022